

# Réforme de l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi

Anne-Hélène Lulling Secrétaire générale 21 septembre 2021



http://www.interfede.be/

# STRUCTURE DE L'EXPOSÉ EN 4 POINTS

- 1) Une introduction : pertinence d'une réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- 2) Avancées positives et significatives du texte
- 3) Préoccupations
- 4) Perspectives

#### NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME

- Offrir à tous les demandeurs d'emploi une meilleure orientation professionnelle
- Volonté d'un accompagnement plus humain et plus personnalisé
- Conseillers Forem mieux formés et posture de « coach »
- → En théorie, perspectives prometteuses
- Concertation avec les opérateurs de la formation et l'insertion

### **AVANCÉES POSITIVES**

- Inscription en présentiel
  - !!! Usage outils numériques même en présentiel
    - → fracture numérique
- Accompagnement en présentiel si pas autonomie numérique
- Formation continue des conseillers Forem
- Transfert d'informations au service de l'accompagnement et pas à des fins de sanction
- Respect du rôle et de l'autonomie des partenaires

## **5 PRÉOCCUPATIONS**

#### 1) L'accompagnement des demandeurs d'emploi

- Pleine participation du demandeur d'emploi comme acteur et porteur de son projet professionnel
- Mobilisation d'outils numériques et relevant de l'intelligence artificielle
  - !!! Pas d'exclusion accrue pas d'obligation de recourir à des outils numériques – pas de priorité au numérique
  - !!! Vision formatée et standardisée de l'accompagnement
  - !!! Equilibre budgétaire : numérique et RH

## **5 PRÉOCCUPATIONS**

# 2) Echange d'information et protection des données

- Partenaires décident des données transférées dans le respect de leur réglementation
  - !!! Ne pas briser la relation de confiance avec le DE
- Transfert des données avec l'accord explicite du DE
  - !!! Respect du RGPD et du secret professionnel
  - !!! Respect des droits sociaux données d'ordre psychosocial



## **5 PRÉOCCUPATIONS**

#### 3) Evaluation formative et contrôle

- Fusion fonction accompagnement et évaluation
  - !!! Altération de la relation de confiance
  - !!! Identité de coach du conseiller référent dénaturée
- Transfert au service contrôle si absences répétées, injustifiées ou non
  - !!! Csq : Sanctions des personnes les plus fragilisées

## **5 PRÉOCCUPATIONS**

#### 4) Quel type de partenariat?

- Place prépondérante du Forem
  - !!! Partenaires ≠ sous-traitants
- Forem, juge et partie
  - !!! Gestion des différends en C° sous-régionales
- Articulation avec les IBEFE et place des partenaires sociaux ?



## **5 PRÉOCCUPATIONS**

#### 5) Evaluation du dispositif

Nécessité d'une évaluation externe par une instance indépendante

Ex: IWEPS

 Si pas d'évaluation externe, au min contribution des partenaires de l'accompagnement

#### **POUR CONCLURE**

- Entrée en vigueur progressive, jusque fin 2023
- Mise en œuvre sur le terrain des principes de la réforme permettra de percevoir les effets sur les réels changements de l'accompagnement et son impact à MT et LT sur le marché du travail

!!! Points de vigilance des CISP : modalités de partenariat, accompagnement personnalisé, fracture numérique et inégalités d'accès aux droits sociaux, contrôle des DE

!!! AGW 1ère lecture : pas rassurant à plusieurs égards !



#### MERCI DE VOTRE ATTENTION

#### **CONTACTS**

Anne-Hélène Lulling
Secrétaire générale
annehelene.lulling@interfede.be
Dimitri Léonard
Chargé d'analyses et études
dimitri.leonard@interfede.be

www.interfede.be